

AVIS RIVERAINS ET AUX USAGERS FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 2026

Dans le cadre de la Fête Nationale du 14 juillet prochain et de son spectacle pyrotechnique, des interdictions de circulation et de stationnement sont prévues dans le centre-ville et ses abords comme suit :

1 - PLACE DU CHÂTEAU : (CÔTÉ HORLOGE ET MAISON COURVOISIER)

À compter du MARDI 14 JUILLET 2026, 06H00 (six heures) et ce jusqu'au MERCREDI 15 JUILLET 2026 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, le **stationnement** des véhicules de toutes natures est strictement interdit : sur l'ensemble des parkings de la place du Château (côté horloge et Maison Courvoisier).

À compter du MARDI 14 JUILLET 2026 16H00 (seize heures) et ce jusqu'au MERCREDI 15 JUILLET 2026 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, la **circulation** des véhicules de toutes natures est strictement interdite : sur l'ensemble des parkings de la place du Château (côté horloge et Maison Courvoisier).

2 - RUE DE CONDÉ (R.D. 736) :

À compter du MARDI 14 JUILLET 2026 06H00 (six heures) et ce jusqu'au MERCREDI 15 JUILLET 2026 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, le **stationnement** des véhicules de toutes natures est strictement interdit : rue de Condé (R.D. 736).

À compter du MARDI 14 JUILLET 2026 16H00 (seize heures) et ce jusqu'au MERCREDI 15 JUILLET 2026 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, la **circulation** des véhicules de toutes natures est strictement interdite : rue de Condé (R.D. 736).

3 - QUAI DE L'ORANGERIE, QUAI FRANÇOIS MITTERRAND, RUE PORT POTON (R.D.22) :

À compter du MARDI 14 JUILLET 2026 06H00 (six heures) et ce jusqu'au MERCREDI 15 JUILLET 2026 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, le **stationnement** des véhicules de toutes natures est strictement interdit : Quai de l'Orangerie, Quai François Mitterrand et rue Port Poton (R.D. 22).

À compter du MARDI 14 JUILLET 2026 16H00 (seize heures) et ce jusqu'au MERCREDI 15 JUILLET 2026 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, la **circulation** des véhicules de toutes natures est interdite : Quai de l'Orangerie, Quai François Mitterrand et rue Port Poton (RD 22).

4 - ENSEMBLE DES VOIES DE CIRCULATION ABOUTISSANT À LA PLACE DU CHÂTEAU ET AUX QUAIS :

À compter du MARDI 14 JUILLET 2026 06H00 (six heures) et ce jusqu'au MERCREDI 15 JUILLET 2026 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, le **stationnement** des véhicules de toutes natures est strictement interdit : rue Port Gros Jean.

À compter du MARDI 14 JUILLET 2026 6H00 (six heures) et ce jusqu'au MERCREDI 15 JUILLET 2026 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, la **circulation** des véhicules de toutes natures est strictement interdite :

- rue Port Gros Jean
- rue de la Font Badant ;
- Grand Rue ;
- rue Jacques et Robert Delamain ;
- rue des Carmes ;
- rue Basse ;
- rue de la Saulx ;
- rue du Puits ;
- rue du Port ;

- rue des Salines, rue Sallebrache, rue Quenot, rue des Fontaines et d'une manière générale à l'ensemble des voies de circulation dans ce périmètre aboutissant à la Place du Château et à la R.D. 22 Quai de l'Orangerie, Quai François Mitterrand et rue du Port Poton (périmètre principal de concentration et de déambulation des spectateurs de la manifestation).

Des déviations seront mises en place par les voies communales adjacentes.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces informations en consultant le site internet de la Ville : <https://www.ville-de-jarnac.fr>, rubrique MAIRIE / ARRÊTÉS.

Dans l'intérêt commun, je vous remercie pour votre compréhension,

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

À Jarnac, le vendredi 03 juillet 2026

Madame La Maire

Anne MARTRON



N.B. : Les véhicules gênants pourront être verbalisés et mis en fourrière, je vous remercie donc de bien vouloir prendre toutes vos dispositions.